

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 11 (1882)

Heft: 9

Artikel: Petit traité de logique : dialectique [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039901>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PETIT TRAITÉ DE LOGIQUE

Dialectique (Suite.)

L'objet formel des sciences implique nécessairement des notions générales, universelles, et l'on dit dans ce sens que la science est relative à l'*universel* ; *scientia est de universalis*. En effet, même dans les sciences les plus concrètes, telles que celles qui s'appuient constamment sur les faits, on est obligé de généraliser, d'établir sous divers noms des espèces et des genres, de démontrer des principes, de recourir à des lois invariables. De là vient que les vérités scientifiques sont, jusqu'à un certain point immuables. Ces vérités résultent de la comparaison d'idées abstraites qui expriment l'essence des choses ; or l'une des propriétés de toute essence, c'est l'immutabilité.

37. On divise les sciences d'après leur objet, et surtout d'après leur objet formel. Il faut distinguer en premier lieu les sciences *divines* ou surnaturelles, qui s'occupent de Dieu, de l'homme et de la religion, en s'appuyant sur la Révélation ; puis les sciences *humaines*, qui étudient les choses accessibles aux lumières naturelles de notre esprit, d'après les principes de la raison. Parmi les sciences humaines, il y en a une dont la sphère est générale et qui embrasse pour ainsi dire tout, mais seulement au point de vue des premiers principes ; c'est la philosophie qu'on peut définir : « La connaissance des choses dans leurs raisons suprêmes. » Les sciences humaines spéciales sont les unes *abstraites*, telles que les mathématiques, les autres *concrètes*. Celles-ci s'appuient ou bien sur le *témoignage*, comme dans les sciences *historiques*, ou bien sur l'expérience et la perception immédiate, comme dans les sciences *expérimentales*. On peut continuer la division en ayant soin de ne pas représenter comme sciences distinctes celles qui n'ont pas d'objet formel qui leur appartienne d'une manière exclusive. Souvent, en effet, l'on donne le nom absolu de science à des connaissances qui sont tout au plus des parties de science ; on devrait plutôt les appeler des sciences partielles.

Quant l'objet matériel est différent, il est évident que l'on a plusieurs sciences ; ainsi la botanique et la zoologie sont deux sciences distinctes, parce que l'objet de la première, le règne végétal, ne saurait être confondu avec celui de la seconde, qui comprend le règne animal. Mais lorsque au point de vue de l'objet matériel il n'y a point de distinction, c'est surtout l'objet formel qu'il faut considérer.

Lors même que deux choses peuvent, absolument parlant, se concevoir séparément, il ne s'ensuit pas que leur étude donne lieu à deux sciences distinctes. Il faut de plus que chacune de ces

choses forme un tout, doué d'une véritable individualité et fonctionnant pour ainsi dire à part. La physiologie et l'anatomie ne sont donc pas deux sciences, mais deux divisions d'une même science, parce que l'organisme des êtres vivants, étudié par l'anatomie, se rapporte aux fonctions vitales, qui sont l'objet de la physiologie, de manière à ne former avec elles qu'un seul tout, l'être vivant.

En observant ces règles on évite de tomber dans l'arbitraire, et la classification des sciences devient à la fois moins compliquée, plus naturelle, plus méthodique.

38. L'étude d'une science doit commencer par la définition de l'objet auquel elle se rapporte. Il importe, en effet, de connaître cet objet dans toute son étendue et de pouvoir en écarter tout élément étranger. De la sorte la science sera à la fois complète et bien délimitée. Quelquefois il est impossible de donner au commencement d'un traité une définition approfondie et définitive ; dans ce cas l'on se contentera de déterminer la signification des termes et de caractériser le sujet dont on veut s'occuper de telle sorte qu'il n'y ait aucun danger de confusion ou d'équivoque.

Après avoir défini l'objet de la science on le divise d'après les règles dialectiques en ayant soin de ne pas trop multiplier les parties et d'éviter les répartitions arbitraires. Les meilleures divisions sont celles qui résultent de la nature même des choses.

Chaque partie de la science sera traitée séparément. C'est toujours par des définitions et des explications qu'il faut commencer. Dans les questions spéciales, on établit des thèses, des théorèmes que l'on démontre rigoureusement. Les hypothèses et les opinions dénuées de certitude doivent toujours être données comme telles ; on ne saurait assez se garder de les confondre avec les doctrines définitivement acquises. Lors même que l'auteur est persuadé entièrement de la vérité des doctrines qu'il soutient, si elles sont combattues par des hommes sérieux et compétents, la prudence et la loyauté lui font un devoir de mentionner l'opinion contraire.

Nous n'avons pas besoin de le faire observer : les connaissances que l'on possède dans une science ne donnent pas le droit de se prononcer en maître sur des questions qui relèvent de quelque autre science. Ceux qui connaissent à fond les sciences expérimentales ne sont pas pour autant capables de résoudre des problèmes de métaphysique ou de morale, comme aussi un excellent mathématicien peut quelquefois déraisonner dans les sciences d'observation. Il importe que chacun reste dans la sphère d'action qui lui est propre ; il n'est pas donné à l'homme quels que soient ses talents, d'arriver à la science universelle.

